

FEDERATION FRANCAISE DE CYCLOTOURISME



REGLEMENT BREVET FEDERAL 150 km

Règlement complet : Cf CAHIERS DES CHARGES BREVETS FEDERAUX sur le site de la FFCT.

EXTRAITS DU REGLEMENT

- Ce brevet est accessible à tous types de vélo y compris vélo couché et à Assistance Electrique (VAE).
- Les « VAE » doivent satisfaire aux normes du Code de la route.
- Les voitures suiveuses sont interdites sur le parcours.
- Le délai officiel pour réaliser le brevet est de 9h30 majoré à 10h compte-tenu de la distance et du dénivelé.

PARTICIPATION

- Ce brevet de cyclotourisme est ouvert à tous. L'homologation « fédérale » n'est accordée qu'aux licenciés FFCT.
- Compte-tenu de la distance, les licenciés FFCT devront justifier d'une licence « Vélo Randonneur » ou « Vélo Sport ».
- Les non licenciés attesteront sur l'honneur être en condition physique suffisante pour effectuer le parcours.
- Les mineurs seront accompagnés sur le parcours d'un représentant légal, ou d'un cadre fédéral avec autorisation parentale. Ils justifieront d'un certificat médical de non-contre-indication de moins de 6 mois.

SECURITE

- Chaque personne participante est considérée comme étant en excursion personnelle. Elle devra se conformer aux prescriptions du code de la route et à d'éventuels arrêtés municipaux des localités traversées. Chaque participant devra être assuré en responsabilité civile.
- Cette randonnée cyclotouriste n'étant pas une compétition, il ne sera publié aucun temps ni classement.
- Le port du casque n'est pas obligatoire, il est juste « indispensable ».

CONDITIONS PARTICULIERES LIEES A LA COVID 19

- Port du masque et respect des gestes barrières dans les lieux d'accueil, départ, arrivée, commerces si besoin pour contrôle.
- Les départs s'effectueront par groupe de 6. Sur le parcours, les pelotons éventuels ne dépasseront pas 6 cyclos.
- Pour les contrôles, alternatives au tampon humide d'un commerce, une photo ou la réponse à une question secrète donnée au départ pourront justifier le passage.

INSCRIPTION

- Il n'y aura **pas d'inscription sur place** le jour du départ. La **pré-inscription est obligatoire avant le 17/03/2021**. [Bulletin d'inscription + Photocopie licence]
A adresser à bfcoddep65@gmail.com ou JP LEFRANC 46A Av. Robert Coll , 65400 Argelès-Gazost.
- L'organisation de ce brevet fédéral est conjointe à l'organisation du BRM 200. Ces 2 brevets n'ont fait l'objet d'aucune déclaration en préfecture. Le nombre cumulé de participants est limité à 99. A priori 50 participants BRM, 49 participants Brevet Fédéral 150 km. Au-delà, pour chacun des brevets, inscriptions sur liste d'attente dans l'ordre d'arrivée avant affectation éventuelle le 18/03 sur les places demeurées vacantes.